

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2020**

**Date de convocation : 26 février 2020**

L'AN deux mil vingt, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-PALAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Pierre, Jean-Jacques LOUSTAUDAUDINE, Maire.

## **ETAIENT PRESENTS :**

Mr LOUSTAUDAUDINE,

Mmes AROTCE, BORDENAVE, GOYTINO, BISCAY

Mrs MENDIVE, HARGUINDEGUY, DIHARCE, DUTREUILH, FOURCADE, IRIBARREN,  
LASCARAY, ASTABIE, MASSONDO, DARRIEUX-JUSON.

## **ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Mme GOBBI,

Mrs LEIBAR, IROLA

Monsieur Michel DIHARCE a été désigné secrétaire de séance.

## **1°) – Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 février 2020**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte rendu de la réunion du 11 février 2020.

Le compte rendu de la réunion du 11 février 2020 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **2°) – Vote des budgets primitifs**

### **- du budget «Commune»**

Madame la Présidente de la commission des Finances présente à l'assemblée le projet de budget primitif.

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à la somme de 1 780 800 €.

En section d'investissement, le budget s'équilibre à la somme de 4 880 241,50 €.

Le remboursement de la dette se traduit par le règlement d'un montant de 51 500 € d'intérêts et de 175 650 € de capital.

L'augmentation du chapitre 65 se justifie essentiellement par le versement d'une participation de 46 800 € à la CAPB pour le réseau d'eaux pluviales de l'avenue Théodore d'Arthez et le versement d'une subvention de 120 000 euros au budget Bideak.

Concernant le programme de la salle de sports, il est rappelé que la commune avait en 2018 bénéficié d'un fonds de concours de la Communauté de Communes Amikuze d'un montant de 1 500 000 euros.

Aujourd'hui, il reste 716 011, 50 €.

Les principales dépenses réglées avec ce fonds sont les suivantes :

- l'achat des terrains pour 555 158,76 €
- L'étude de marché et de programmation et assistance au maître d'ouvrage pour 41 940 €
- Le désamiantage du bâtiment démolit pour 46 680 €
- La démolition du bâtiment pour 19 626,00 €
- La maîtrise d'œuvre pour 55 686,69 €
- L'indemnisation des candidats à la maîtrise d'œuvre non retenus pour 48 000 €
- Diagnostic amiante, étude de sol, plan topo, contrôle technique, SPS pour 15 496,70 €

Monsieur Charles MASSONDO précise que la provision pour risque aurait dû être inscrite dans le budget 2019.

Le budget primitif 2020 « COMMUNE » a été adopté à la majorité de douze voix « pour » et trois voix « contre ».

### **- du budget «Chemins - Bideak»**

Le budget primitif 2020 de Chemins Bideak s'équilibre à la somme de 190 100 € en section de fonctionnement et 18 239,14 € en section d'investissement.

Les produits sont constitués des entrées, des locations, des subventions (Commune, Département, CAPB...)

Le budget primitif 2020 de Chemins Bideak est adopté à la majorité de douze voix « pour » et trois voix « contre ».

### **- du budget «Cimetière»**

Le budget primitif 2020 du cimetière s'équilibre à la somme de 217,53 € en section de fonctionnement et 25 120,17 € en section d'investissement.

Le budget primitif 2020 du cimetière est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **- du budget « Lotissements »**

Le budget primitif 2020 de Saint-Palais - Lotissements s'équilibre à la somme de 78 304,00 € en section de fonctionnement et 93 389,96 € en section d'investissement.

Le budget primitif 2020 de Saint-Palais - Lotissements est adopté à la majorité de quatorze voix « pour » et une voix « contre ».

### **3°) – Durée d'amortissement**

L'opération Chemins Bideak est assujettie à la TVA et il convient d'amortir les biens.

Par délibération du 25 mai 2016, le conseil municipal avait fixé les durées d'amortissement des biens pour les logiciels, le mobilier, le matériel de bureau, le matériel informatique, les matériels classiques et le coffre-fort.

Les travaux et aménagements étant achevés, il convient de procéder à l'amortissement des autres immobilisations.

L'instruction M14 propose le barème indicatif suivant :

Installations et appareils de chauffage :	10 à 20 ans
Appareils de levage – ascenseurs	20 à 30 ans
Appareils de laboratoire	5 à 10 ans
Equipements de garages et ateliers	10 à 15 ans
Equipements de cuisines	10 à 15 ans
Equipements sportifs	10 à 15 ans
Installations de voirie	20 à 30 ans
Plantations	15 à 20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 à 30 ans
Construction sur sol d'autrui	Sur la durée du bail à construction
Bâtiments légers, abris	10 à 15 ans
Agencements et aménagements de bâtiments,	
Installations électriques et téléphoniques	15 à 20 ans

Les deux types de dépenses concernées par l'amortissement pour le budget « Bideak » sont :

- Les aménagements de terrains et autres agencements
- les agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de douze voix « pour » et trois voix « contre » décide d'amortir ces aménagements sur une durée de vingt ans.

### **4°) – Vente de terrain**

En 1973, Mme TOUSSAINT demeurant rue du Palais de Justice à Saint-Palais, avait souhaité acquérir un espace de terrain, situé entre sa maison et le mur de Lagunt Etxea, qui représente une surface d'environ 14 m<sup>2</sup>.

Bien que cet espace soit aujourd'hui clos, l'acte de cession n'a jamais été établi.

Les ayants droits de Mme feu TOUSSAINT souhaitent régulariser cette situation.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de vendre ce bout de terrain d'environ 14 m<sup>2</sup> au prix de 5 € le m<sup>2</sup>, les frais d'arpentage et de rédaction de l'acte authentique restant à la charge de l'acquéreur.

### **5°) – Electrification rurale : Eclairage public lié à la sécurisation au lotissement Capilla**

Il a été demandé au Syndicat d'Electrification de procéder à l'étude des travaux d'éclairage public lié à la sécurisation au lotissement Capilla (à proximité du centre de secours et de la gendarmerie)

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement prévisionnel suivant :

<b>DEPENSES A REALISER</b>	
Montant des travaux T.T.C.	43 002,34 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	4 300,24 €
Frais de gestion du SDEPA	1 791,76 €
<b>TOTAL</b>	<b>49 094,34€</b>
<b>FINANCEMENT</b>	
Participation Département	15 000,00 €
F.C.T.V.A.	7 759,51 €
Participation de la commune aux travaux à financer	24 543,07 €
Participation de la commune aux frais de gestion	1 791.76 €
<b>TOTAL</b>	<b>49 094,34 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de procéder aux travaux,

APPROUVE le montant des dépenses à réaliser et le plan de financement prévisionnel, la participation de la commune étant financée par emprunt du syndicat.

### **6°) – Electrification rurale : Génie civil télécommunications électroniques lié à la sécurisation au lotissement Capilla**

Il a été demandé au Syndicat d'Electrification de procéder à l'étude des travaux de génie civil télécommunications électroniques lié à la sécurisation au lotissement Capilla.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement prévisionnel suivant :

<b>DEPENSES A REALISER</b>	
Montant des travaux T.T.C.	45 116.22 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	4 511.63 €
Frais de gestion du SDEPA	1 879.84 €
<b>TOTAL</b>	<b>51 507,69 €</b>
<b>FINANCEMENT</b>	
Participation Commune	49 627.85 €
Participation de la commune aux frais de gestion	1 879,84 €
<b>TOTAL</b>	<b>51 507,69 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de procéder aux travaux,

APPROUVE le montant des dépenses à réaliser et le plan de financement prévisionnel, la participation de la commune étant financée par emprunt du syndicat.

## **7°) – Compte rendu de la réunion « Animation-Culture »**

### **Réunion du lundi 2 mars**

Membres présents : Jean-Jacques Loustaudaudine, Michel Diharce, Jean-Louis Fourcade, Gilbert Harguindeguy, Roger Mendivé, Olivier Darrieux-Juson.

#### **1) Bilan de l'espace Chemins-Bideak 2019**

- Total visiteurs : 4 261 (5 020 en 2018), - 759
- Visiteurs payants : 2 079 (2 286 en 2018), - 207
- Visiteurs autres : 2 182 (2 734 en 2018), - 552 – gratuits, locations.
  
- **Recettes** : 32 129 € TTC (26 842 € en 2018, + 5 287 € grâce surtout aux locations.
  
- Visiteurs : 14 232 € (+ 333 € sur 2018)
- Boutique : 1 773 € (+ 955 € sur 2018)
- Locations : 16 080 € (+ 3 955€ sur 2018)
- ESKUAL PASS : 44 €

Depuis l'ouverture de Chemins-Bideak, le 24 avril 2016, 21 112 personnes ont fréquenté le site.

#### **2) Rappel des événements importants de la programmation 2019**

##### **Expositions :**

- Du 1er mars au 30 juin, exposition photos sur TARA,
- Le 27 avril, échanges et films avec François Aurat photographe de Tara.
- Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre, sélection de nombreux dessins signés Michel Iturria, et concours de dessins auprès des scolaires

##### **Concerts :**

- Le 12 avril : Manex eta Kobreak,
- Le 9 août : Nuna Qanik (Alain Larribet et Jesus Aured),

##### **Spectacles :**

- Le 15 juin, Yannick Jaulin, conteur
- Le 7 septembre, « L'arbre au bout du chemin » une création de Koldo Amestoy et Christian Hirigoyen
- Le 19 octobre, Le Bo Vélo de Babel avec André Minvielle.

En plus de la programmation,

- le 20 avril, Chasse aux œufs pour les enfants (gratuit),
- le 31 août, GOGOTIK,
- les 14 et 15 septembre, le salon du bien-être.

- Les rendez-vous nationaux, entrée gratuite pour tout public :  
Nuit du musée, samedi 18 mai,  
Rendez-vous au jardin, 8 et 9 juin,  
Journées européennes du patrimoine, 21 et 22 septembre.

- Les 6 conférences du musée de Basse Navarre :  
9 mai – 13 juin – 11 et 25 juillet – 8 août - 22 août.

## BILAN DES FÊTES DE SAINT-PALAIS

### BILAN FINANCIER

DEPENSES		RECETTES	
Kantaldi	6 650,00 €	Sponsors	8 110,00 €
Groupes	9 324,00 €	Cafetiers	5 600,00 €
Bandas	3 525,00 €	Placement manèges	1 380,00 €
Scène	2 764,00 €	Buvette et textiles	14 965,00 €
Sono	5 696,00 €	Entrées Aukeran	2 625,00 €
Communication	11 018,00 €	Subvention mairie	25 000,00 €
Boissons	5 060,00 €		
Talos	1 598,00 €		
Repas groupes	1 539,00 €		
Feu d'artifice	4 000,00 €		
Animations	1 452,00 €		
Sacem	1 610,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>54 236,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>57 680,00 €</b>
		<b>BENEFICE</b>	<b>3 444,00 €</b>

### BILAN MORAL

Comme l'an dernier, beaucoup de monde durant ces fêtes.

Malgré le « flop » du spectacle prévu le lundi soir, (danses par AUKERAN), ce furent de belles fêtes.

Pour la fermeture du samedi soir autour de Saint-Palais, le comité demande que la déviation soit mieux indiquée.

Le comité est composé d'une quinzaine de membres dont 4 à 5 nouveaux entrants.

Co-présidents : Adriana Lafaurie et Mathieu Ansolabehere.

Les fêtes 2020 auront lieu du 17 au 21 juillet.

Le programme sera sensiblement le même à l'exception d'un groupe corse qui fera partie du kantaldi le dimanche après-midi.

### QUESTIONS DIVERSES :

**Le musée de Basse Navarre** a rouvert ses portes au début de l'été, après plusieurs mois de travaux réalisés par les bénévoles et la mairie de Saint-Palais, en particulier au point de vue de l'accessibilité par la création d'un ascenseur.

**L'accueil des pèlerins** au gîte municipal situé à l'étage de l'espace Chemins-Bideak.

1 268 pèlerins y ont séjourné entre la mi-avril et fin octobre, 144 de plus que en 2018. L'association des Amis de St Jacques de Compostelle a versé la somme de 13 510 € au terme de la saison.

Claudine Irigoien et Madeleine Peyralan ont décidé de gérer l'accueil durant l'année 2020.

Mr Xavier IRIBARREN ajoute qu'il conviendrait de renforcer la sécurité pendant les fêtes de Saint-Palais, notamment en ce qui concerne la fermeture des rues le samedi soir. Il propose de rajouter des balles de paille car les barrières ne suffisent pas.

Cette année le comité fait l'impasse sur l'animation du lundi soir.

Mr FOURCADE ajoute que Sanguësa se propose d'amener des géants.

Mr Michel DUTREUILH informe l'assemblée qu'il a quitté la présidence du Club des Aînés après 17 années. Le nouveau président est Mr François VALETTE.

Il adresse ses remerciements à Mr le Maire et tous les membres de l'assemblée pour lui avoir permis de connaître l'expérience d'élus d'une commune.

Il regrette cependant qu'aucun élu n'ait été membre du club des aînés.

Mr Gilbert HARGUINDEGUY adresse un grand merci à Mr Jean-Jacques LOUSTAUDAUDINE pour ses 25 ans à la tête de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.